



GASTROLausanne

UNIS POUR LE PLAISIR DE VOUS SERVIR

Assemblée Générale

Procès-verbal du lundi 14 mars 2022 à 15h00, Au Loxton, Lausanne

Liste de présence

Pierre-Antoine Hildbrand (Ville de Lausanne), Gilles Meystre (GastroVaud), Susan Sax (GastroLausanne), Frédérique de Beauvois (QuiVaPayerlAddition), Roxan Clerc (SCCL - Enjoy Lausanne), Christophe Roduit (GastroLausanne), Joel Steiner (GastroLausanne), Richard Balsamo (GastroLausanne), Alexandre Belet (GastroLausanne), Vanessa Jeanneret (GastroLausanne), Michael Ghali (GastroLausanne), Philippe Vaes (GastroLausanne), Jennifer Suter (Café Romand), Rémy Viquerat (Au P'tit Bonheur), Simon Hude (1CHF pour le climat), Prune Jaillot (Le Montelly), Jacques Carando (Le Saxo), Xavier Ecoffey (Bowling du Flon), Caroline Goldschmid (GastroJournal), Robert Ukaj (Le Petit Central), Stéphane Mosca (Minotel), M. Prustch (Café du Grütli), Fabio de Luca (Le Central).

Mot de la présidente

Susan Sax s'adresse à l'assemblée et se réjouit de la fin de la pandémie de Covid19 mais admet quand même quelques réserves, notamment sur la sortie de crise et de certains soutiens financiers qui tardent à venir pour les restaurateurs. Dans l'ensemble, la crise semble terminée et des jours meilleurs s'annoncent pour les acteurs de la branche.

Elle annonce plusieurs événements à venir pour GastroLausanne pour le printemps et l'été 2022, avec la participation à l'Apéro Run des 20KM de Lausanne, le Festival de la Cité, le Festival La Belle Nuit en septembre et d'autres à venir à l'automne.

Intervention de Monsieur Pierre-Antoine Hildbrand, Conseiller municipal, directeur de la sécurité et de l'économie à la Ville de Lausanne

Monsieur le Municipal remercie pour l'invitation et l'accueil et aborde les points suivants :

Le comité a prévu deux rencontres par an avec le Municipal au service de l'économie afin de faire les points sur les projets qui nous lient.

Il fait le point sur les différentes mesures à venir instaurées par le service de l'économie, ces informations sont sous embargo.

1. Les terrasses sont gratuites jusqu'au 31.10 prochain. Les terrasses provisoires devront être démontées.
2. Sur 207 extensions de terrasses, il y'en 12 fermées, 35 terrasses sont d'ores et déjà validées et 35 sont en cours de validation, et pour le reste, le service court un peu derrière les patrons afin d'être certain qu'ils soient au courant des nouvelles directives.
3. La Ville De Lausanne renonce à l'émolument de surveillance. C'est pour la partie lausannoise. A voir au niveau du Canton.
4. Mobilier de terrasses. Il y a un délai au 31 mars, mais la Municipalité sera flexible et tolérante. Il convient de définir un délai avec le service de l'économie, qui sera traité au cas par cas selon les demandes.
5. Service de l'eau – Peut-on faire de l'eau de javel maison ? C'est un procédé difficile à mettre en place. Vous devriez avoir reçu un formulaire pour obtenir une subvention de 500.- pour faire de l'eau réfrigérée ou gazeuse au sein de votre établissement. Attention à toutes les autres solutions qui peuvent être frauduleuses.
6. Travaux du Grand Pont – Il y a eu anticipation de la Municipalité, des pierres tombaient déjà dans le Romandie. Il y'a eu obligation de fermer tout le pont. Il y a une action de communication des commerçants avec la SCCL afin d'avertir les lausannois que les commerces et parkings sont ouverts. Pour le moment les travaux sont à l'heure par rapport au planning.
7. Question sur les mendiants : ils dérangent les clients de la place Saint-François. Il y'a pourtant une interdiction sur la mendicité. Malheureusement, on ne peut pas interdire la mendicité complètement. La règle vaudoise ne permet aucune interdiction, c'est au Grand Conseil de poser une motion, nous sommes dans l'attente, sinon il faudra une action en justice. Actuellement, c'est très compliqué.

Discours du Président de GastroVaud, Monsieur Gilles Meystre

Monsieur le Président remercie pour l'invitation. Il fait le point sur la situation actuelle, qui est meilleure qu'il y a deux ans. On se souvient de la fermeture du 16 mars 2020. La plupart des trésoreries des acteurs de la branche sont à sec. Au niveau des aides, les remboursements sont en cours mais la situation est toujours compliquée pour beaucoup d'établissements.

Il y a un délai au 31 mars pour les demandes de cas de rigueur du 2^e semestre, il faut donc faire réagir vos fiduciaires. Pour les cas de rigueur 2022, nous sommes toujours en attente de réponse, les cantons devraient mettre en place dans un premier les temps les cas de rigueur pour les mois de janvier et février 2022.

Concernant le siège GastroVaud de Pully, le pôle de formation et de compétences, la construction des deux nouveaux bâtiments est en cours et réunira les métiers de la cuisine, boulangerie, boucherie etc. OTV quitte Lausanne pour Pully, les hôteliers

viennent aussi à Pully, c'est une mini révolution. Il y a beaucoup de défis communs entre les deux professions. Le but est de rassembler tous les artisans de la table, il manque donc les vignerons, « ils ont le cul entre deux chaises », l'OVV pourrait nous rejoindre. Le but est de fédérer et aussi de faire de nouvelles recettes.

Point élections. Vous avez reçu un document qui est le recensement des candidats de la branche au niveau politique, au niveau cantonal, national et communal. On a trop souvent entendu que GastroVaud est un fief du PLR, le recensement montre que ce n'est pas toujours le cas.

Quelques dates, il y a un délai à 13 avril pour la validation des comptes, le 16 mai AG publique au centre Millenium à Crissier.
AG GastroSuisse du 14 au 16 mai 2022.

Prise de parole de Frédérique Beauvois pour QuiVaPayerlAddition

Rappel sur les événements, en Novembre 2020 mise en place « du combat », dans au travers de moyens juridiques et grâce au hasthag [#quivapayerladdition](#). Il a fallu interpeller l'opinion publique au travers des médias. Il a d'abord fallu expliquer les métiers. Certes nous avons obtenu des indemnités mais il a fallu attendre jusqu'au 13 janvier 2021, donc presque un an après la fermeture de tous les établissements, les sommes ont été débloquées. Finalement nous avons également été entendus pour les années 2021 et 2022.

La stratégie pour la suite, il faut penser les plaies et penser à garantir l'avenir. Les jeunes établissements sont les grands perdants de la crise, ils n'avaient pas assez de trésoreries et des liquidités à zéro.

Il faut instaurer un automatisme des indemnités au niveau du Conseil national, qu'il soit marqué dans la loi que, lors d'une épidémie, les indemnités devraient arriver sans devoir se battre.

A souligner que les bailleurs ont aidé lors de la pandémie, car les établissements ne pouvaient plus payer les loyers. Également, il a été difficile de vivre pour les employés quand on gagne 80% de son salaire. Il est difficile aujourd'hui de recruter. Les habitudes ont changé à cause de la pandémie. Il faut baliser les choses afin de ne plus revivre des cas aussi extrêmes. Il faudra donc voter ! Réaction de M. Meystre, il se fait peu d'illusion que Berne va changer la loi. GastroSuisse lance une initiative à Berne pour des dédommagements systématiques lors d'épidémie. Il est prévu une récolte de signature.

Présentation de Enjoy Lausanne

Par Roxane Clerc du projet Enjoy Lausanne.

Ce projet a été mis en place par la SCCL afin de faire revenir les gens au centre-ville et visiter les commerces partenaires. Il y avait 120 membres au début et maintenant plus de 300 membres.

Au début le projet se déclinait en carnets bons offrant 10% de réduction, en partenariat avec la Ville De Lausanne, mais les bons papiers n'étaient pas top, maintenant il s'agit d'une carte à charger, notamment via le site ou l'application qui offre plus +10% de crédit « tu mets 100.- tu as 110.- sur la carte », ouverts aux restaurateurs, commerçants, hôteliers, bars et clubs. L'objectif est de pouvoir payer toute prestations, services ou produits avec la carte Enjoy Lausanne.

Elle est disponible sur le site internet ou au guichet de Lausanne Tourisme, elle se recharge avec un QR code.

C'est un projet de synergie entre tous les secteurs d'activité de la ville, Il y a eu une communication pendant la fermeture du grand-Pont et le bonus est de 20% sur la durée des travaux.

Quelques chiffres, 2,5 mios de chiffre d'affaires et plus de 300 membres.

Élections cantonales du 20 mars 2022

Il faut entendre que même si nous pensons sortir de la crise sanitaire, il est important de placer des acteurs de la branche au sein d'institutions politiques et dans les partis. Afin que les intérêts du secteur soient entendus et garantis. A ce titre, GastroLausanne met en place une campagne pour les élections cantonales pour le Grand Conseil qui auront lieu le 20 mars prochain. La liste des candidats est disponible sur le site de GastroLausanne.

La séance est levée à 17h00.